

ATECON asbl
Britselei 94 - boîte 31
2000 Anvers
Tel: 03/770 75 14
www.atecon.be / info@atecon.be



ATECON



N°618-INSP

RAPPORT D'INSPECTION

Information générale :

Rapport N°: 204019
 Inspecteur: Paternoster Michaël
 Contrôle suivant R.G.I.E. art.: 86, 271
 Genre de contrôle: Contrôle périodique

Date du rapport: 19/02/2019
 Date d'inspection: 19/02/2019
 Contrôle N°: 201163
 Présents:

Adresse- et information de contrôle :

Lieu du contrôle: Rue de la Cambre 336, 1200 Bxl

Gestionnaire du réseau de distribution: Sibelga

Compteur n°: 16244168

Index compteur: Jour: 113,00 Nuit: 122,00

EAN-code:

Nom client: Alonso Martin Alejandro

Adresse client: Rue de la Cambre 336, 1200 Bxl

Propriétaire: Alonso Martin Alejandro

Adresse propriétaire: Rue de la cambre 336, 1200 Bxl

Installateur: existante

N° de TVA ou ID:

Type de locaux: Appartement (N° appartement : duplex 3e etage droite)

Information générale de l'installation électrique:

Tension nominale: 3 x 230V

Protection max.: 3 x 40 A

Liaison compteur-tableau: VOB 3 x 10 mm²

Type électrode: Piquet

tableaux: 2

circuits terminaux: 15

Interrupteurs différentiels :

In:	IA:	#p:	Type:	Icu:	Test:	x2,5:
40 A	300mA	4	A	3000 A	OK	OK
40 A	30mA	4	A	3000 A	OK	OK

Description de l'installation:

Circuits protégé et # circuits:

Protection:

Section:

Générale # 15

A - P

1,5mm², 2,5mm², 4mm²

E - I # 5

E - I

2,5mm²

Mesures, épreuves et contrôles visuelles:

Ra:	29,00	Ohm	Valeur d'isolement général:	113,00	MOhm	Continuité de la terre:	OK
Contact direct:	OK		Contact indirect:	OK		Inspection visuelle gén.:	OK
Schémas corrects:	OK		Liaisons équipotentielles:	OK		Appareils fixes:	OK

Résultats (Infractions, remarques et notes) :

Voir annexe

Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E..Le prochain contrôlé périodique est de prévoir avant le: 19/02/2044 (art. 271).

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été visés par l'organisme agréé.

pièces jointes:

Schémas unifilaires: OUI

Schémas de position: OUI

Autre:

L'inspecteur,

Paternoster Michaël



ATECON vzw
 Britselei 94 Bus 31
 2000 Antwerpen
 BTW-BE: 0408.677.925
 info@atecon.be

Visum GRD (art. 270)

ATECON asbl
Britselei 94 - boîte 31
2000 Anvers
Tel: 03/770 75 14
www.atecon.be / info@atecon.be

**ATECON**

N°618-INSP

CONSTATATIONS: Infractions

Aucune infraction

CONSTATATIONS: Remarques

Aucune remarque

CONSTATATIONS: Notes

Notes général :

- 1.10. : Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont été vérifiés ☐
- 1.11. : Pendant le contrôle aucun des interrupteurs, des plinthes, des prises, ... ont été ouverts.

Conseils

- a. L'obligation de conserver le procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique.
- b. L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- c. L'obligation d'avertir immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction énergie électrique, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- d. L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.